

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

**N° CP/2015/577 - Equipements culturels et muséographie - 3223
Attribution de subventions au titre de la politique
muséographique**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à la communauté de communes de Barr Bernstein une subvention de 35 203.89 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 26 750 € sur les dépenses de fonctionnement au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt une subvention de 8000.17 €, pour l'année 2014, dont 7556.17 € sur les dépenses de fonctionnement et 444 € sur les dépenses d'investissement, au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt une subvention de 11 450 € sur les dépenses de fonctionnement, pour l'année 2015, au titre du soutien aux centres d'interprétation du patrimoine ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- à l'association Muséal une subvention de 282.46 €, au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales dans le cadre du protocole d'accord sur la formation des musées d'Alsace ; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives indiquées dans la convention financière jointe à la présente délibération.

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et l'association Muséal et autorise son président à la signer.

- à la Ville de Woerth une subvention de 45 000 € pour le réaménagement du musée de la bataille du 6 août 1870, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

- à la Ville de Truchtersheim une subvention de 387 000 € pour la rénovation de la Maison du Kochersberg, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et la convention financière jointe à la présente délibération. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 39415 Autorisation de programme R2015 équipements culturels et muséographie - programme MUSEEINV 2014/3.

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la ville de Truchtersheim et autorise son président à la signer.

- à la Ville de Sélestat une subvention de 1 500 000 € pour la restructuration et l'agrandissement de la Bibliothèque Humaniste, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et la convention financière jointe à la présente délibération. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédits 40621/Autorisation de programme P2015 CPER Biblio Humaniste Sélestat- programme CPER15C2.

- approuve la convention financière à intervenir entre le Département et la ville de Sélestat et autorise son président à la signer.

Non participation au vote : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc196660-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15